

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 3 décembre 2014

N° 34 / 2011 - 2016

Présidence de M. Yvan Christinet

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.
14 sont absents,
84 **sont présents**,
1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point 4 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Rosemary DE BELAY, Katharina DELLWO BAUER, Emmanuel GENTON, Bertrand GILLIARD, Olivier GOLAZ, Christian HUGONNET, Caroline JOBIN SOUMAHORO, Valérie MERINO DE TIEDRA, Lucie ROCHAT, Cédric SCHOPFER, Alain TROGER.

1 conseillère arrivera avec un peu de retard

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Rémy DELALANDE, Anne JOMINI, Nicola LOFOCO.

Le Président ajoute 5 points à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Point 2 (nouveau) : Démission d'une conseillère communale**
- **Point 4 (nouveau) : Démission d'un membre de la Commission des finances**
- **Point 5 (nouveau) : Nomination d'un membre de la Commission des finances**
- **Point 8 (nouveau) : Nomination de la Commission de gestion 2014**

- **Point 12 (nouveau) : Postulat du Groupe des Verts « Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ».**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2014
2. Démission d'une Conseillère communale
3. Assermentation d'un Conseiller communal
4. Démission d'un membre de la Commission des finances
5. Nomination d'un membre à la Commission des finances
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.
8. Nomination de la Commission de gestion 2014.
9. Préavis de la Municipalité :
 - [N° 33/12.14](#) Demande d'un crédit de CHF 1'135'000.00 pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la Bibliothèque; (SPI)
 - [N° 35/12.14](#) Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière. (VER)
10. Rapports de commissions :
 - [N° 31/12.14](#) Budget pour 2015.
11. Interpellation Richard Bouvier « Quelle vision pour l'informatique au service de la commune de Morges ? » – [Réponse de la Municipalité](#).
12. [Postulat du Groupe des Verts](#) « Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges » - Dépôt et développement
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2014

2. Communications de la Municipalité

[34/12.14](#) *Municipalité en corps*
Objet : Municipalité en bref

2. Préavis de la Municipalité

[N° 33/12.14](#) *Municipalité en corps*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 1'135'000.00 pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la Bibliothèque;

[N° 35/12.14](#) *Aménagement du territoire et développement durable*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière.

3. Rapports de commissions

[N° 31/12.14](#) *Municipalité en corps*
Objet: Budget pour 2015

4. [Réponse de la Municipalité à l'interpellation Richard Bouvier](#) « Quelle vision pour l'informatique au service de la commune de Morges ? »

4. [Réponse à la question de M. Jean-Pascal Clottu](#) concernant les horaires d'ouverture des bureaux de l'administration et plus particulièrement ceux de l'Office de la population

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2014

Le secrétaire apporte la modification suivante aux propos de M. Dewarrat en page 884 du procès-verbal :

« M. Stéphane DEWARRAT demande que la Municipalité évalue lors de l'appel d'offre la possibilité d'acquérir une balayeuse électrique au lieu d'une solution à gaz. La balayeuse actuelle étant, à son nez et à ses oreilles, malodorante dans des endroits exigus et trop bruyante, soutenant que la solution électrique est également tout aussi économique sur la durée de vie d'un tel véhicule ».

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté avec 3 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'une Conseillère communale

En date du 28 octobre, le Président a reçu la démission de Mme Dilan Alpdogan du Groupe des Socialistes, POP et indépendants dont il donne lecture.

Mme Alpdogan est entrée au Conseil communal en 2011. Elle n'a participé à aucune commission.

3. Assermentation d'un Conseiller communale

Dans sa séance ordinaire du 25 novembre 2014, le Bureau a élu M. Francesco Trudu de la liste complémentaire des Socialistes, POP et indépendants en remplacement de Mme Dilan Alpdogan, démissionnaire.

Le nouveau conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

4. Démission d'un membre de la Commission des finances

Le Président a reçu la démission de M. Philippe Laurent de son mandat à la Commission des finances

5. Nomination d'un membre à la Commission des finances

En remplacement de M. Philippe Laurent, le Conseil communal doit nommer un nouveau membre à la Commission des finances.

Au nom du Groupe de l'Entente Morgienne (EM), Mme Catherine Hodel propose la candidature de Mme Eva Frochaux.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme Eva Frochaux est nommée tacitement.

6. Communications du Bureau

Le Président annonce 5 communications :

Le dépouillement des votations fédérales du 30 novembre 2014 s'est bien déroulé et les opérations se sont terminées à 11h37. Le résultat des votations pour Morges sont :

- L'initiative « Forfaits fiscaux » a été refusée par 68.0 %
- L'initiative « Ecopop » a été refusée par 83.7 %
- L'initiative sur l'or a été refusée par 85.3 %

Le taux de participation s'est élevé à 52.41 %.

Suite à des problèmes récurrents concernant l'accès au wi-fi, le Bureau a écrit un courrier à la Municipalité lui demandant de trouver une solution technique à ce problème.

L'accès au wi-fi semble garanti pour la séance de ce soir.

Le Président rappelle que toute démission du Conseil communal doit se faire par écrit avec une signature manuscrite pour des raisons d'officialité et d'archivage.

Afin d'assurer un remplacement immédiat, les courriers doivent être reçus au plus tard le vendredi précédant la séance de Bureau. Toute démission parvenant après ce délai ne sera remplacée que le mois suivant.

Le Président a reçu un courrier de « Morges Libre » interpellant le Conseil communal sur l'entreprise Monsanto.

Ce groupe politique n'étant pas élu au Conseil communal, il ne peut pas y intervenir et c'est en ce sens que le Bureau répondra à Morges Libre. Le courrier est à disposition des conseillères et conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Après étude des différentes possibilités offertes par les foyers de Beausobre, le Président annonce qu'il souhaite faire voter le Conseil sur la disposition de la salle afin de clore ce débat.

Il met aux voix les choix suivants :

- Statu quo avec la Municipalité au centre et la tribune alternativement à gauche et à droite.
- Retour à la situation initiale avec la Municipalité de côté et la tribune au centre.

M. Pierre-Marc BURNAND s'étonne de voter sur un objet qui n'a pas été mis à l'ordre du jour. Il invite les membres du Conseil à revenir à la situation initiale. S'agissant du Législatif, celui-ci devrait être prioritaire sur l'Exécutif quant à la place au centre

M. Philippe DERIAZ rappelle qu'il a fait une intervention il y a près de deux ans pour ce changement. Si M. Burnand déplore la situation actuelle depuis une année, il a lui-même été contraints d'accepter la situation précédente pendant 15 ans et il invite à se prononcer pour le statu quo.

Le Président répond que ce vote a trait à l'organisation interne du Conseil. C'est pourquoi il ne figure pas à l'ordre du jour.

Il propose d'opposer les deux cas de figure à la majorité simple.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER demande, afin que chacun puisse se faire son opinion, le vote à bulletin secret.

Conformément à l'art. 78 du Règlement, la proposition est soutenue par au moins 5 conseillers.

M. Stéphane DEWARRAT propose, pour que chacun ait le courage de ses opinions, le vote à l'appel nominal.

Conformément à l'art. 77 du Règlement, la proposition est soutenue par au moins 5 conseillers.

Les deux modes de scrutin étant demandés, le Président fait voter sur les propositions, conformément à l'art. 78.

Le vote à l'appel nominal est demandé par 44 voix contre 17.

Au vote le statu quo est accepté par 48 voix contre 30 et 6 abstentions.

Le résultat du vote à l'appel nominal figure en annexe.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce qu'en plus de la communication écrite « Municipalité en Bref », la Municipalité a 5 communications orales.

M. le Municipal Daniel BUACHE informe que dans le cadre de ses actions préventives en vue de diminuer le sentiment d'insécurité, la Police Région Morges a convié la population à 3 journées de préventions contre les cambriolages, les samedis 8 novembre au Centre du Vieux-Moulin à Saint-Prex, 15 novembre au Casino de Morges et 22 novembre à la salle polyvalente de Préverenges.

Ces journées ont été animées par la police de proximité et portaient sur la présentation des modes opératoires, la sensibilisation de la population et des conseils au niveau des comportements, des mesures et des équipements.

Le public présent était très intéressé et le bilan de ces journées est positif, plus de 200 personnes ayant participé à ces événements. Ces journées seront certainement reconduites.

M. le Municipal Denis PITTET annonce que les travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville sont maintenant terminés. Les travaux ont démarré en janvier 2012 et se sont terminés en juillet 2014. Les Services de l'aménagement du territoire et du personnel ont pu réintégrer leurs locaux.

Le chantier s'est déroulé conformément aux prévisions en respectant les montants des deux crédits alloués par le Conseil communal. La Commission des finances recevra une information détaillée à ce sujet dès réception du décompte final des travaux.

D'une manière générale, les Morgiens ont apprécié les travaux réalisés et salué la clarté des locaux et l'élégance du projet.

Les atouts majeurs de cette rénovation se trouvent dans les parties du rez-de-chaussée ouvertes sur la Ville avec les synergies d'accueil trouvées avec l'Office du tourisme et le nouvel « Espace 81 ». Le Cellier communal complète et agrmente cette composition.

M. le Syndic Vincent JAQUES rappelle que le journal « Reflets » fait partie de la politique de communication de la Municipalité approuvée par le Conseil communal en 2009.

Depuis sa première parution en 2010, « Reflets » n'a pas cessé d'évoluer, tant d'un point de vue graphique que rédactionnel.

A l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes, la Municipalité a décidé d'ouvrir les colonnes de ce bulletin au Conseil communal. La Municipalité a estimé qu'il était nécessaire de valoriser l'institution qu'est le Conseil communal auprès des 9'000 ménages qui reçoivent ce bulletin d'information en présentant notamment à la population les décisions prises et les débats qui les ont précédées.

Pour ce faire, la proposition a été faite au Bureau du Conseil de disposer d'une page, deux fois par année. Ces pages pourraient être gérées par le Bureau du Conseil d'un point de vue rédactionnel. Ce dernier serait appuyé par la chargée de communication d'un point de vue iconographique.

La Municipalité souhaite ainsi donner une meilleure visibilité des travaux du Conseil afin d'en renforcer l'attrait auprès des Morgiennes et Morgiens sans introduire de message à caractère partisan. Elle espère que cette proposition sera accueillie favorablement par le Bureau et les différents groupes politiques.

En outre, au début de l'année 2015, la Municipalité déposera un préavis destiné à une information coordonnée sur les grands chantiers dans lequel « Reflets » devrait être un canal d'information jugé prioritaire.

M. le Syndic Vincent JAQUES souhaite faire un point de situation sur l'avancement des réflexions concernant la Halle multifonctions.

Il rappelle qu'avec l'acceptation du PPA Morges Gare-Sud, les halles CFF devraient disparaître d'ici environ deux ans. La Fondation pour la Halle morgienne travaille pour trouver une solution de remplacement à cette disparition.

Conscientes de l'importance de l'objet, les autorités locales, appuyées par les Associations « Région Morges » et « ARCAM » ont financé diverses études sur l'implantation ou la viabilité économique d'un nouvel équipement.

A ce stade, l'inventaire des possibilités d'implantation d'un tel équipement sur territoire morgien n'a pas permis de trouver de solution satisfaisante.

Ces derniers mois, la Fondation s'est approchée de la Municipalité de Tolochenaz afin d'envisager une implantation sur le territoire du Molliau, défini comme site stratégique d'agglomération et dont le projet d'urbanisation est en cours de réflexion.

La Municipalité de Tolochenaz a clairement manifesté son soutien et une rencontre avec les propriétaires des terrains a eu lieu cet été. Il en ressort la volonté d'explorer de façon plus détaillée la réalisation d'une infrastructure adaptée aux besoins de notre région, mais qui pourrait aussi accueillir des équipements destinés directement à la population locale.

Dans cet esprit, un groupe de travail, présidé par la Commune de Tolochenaz s'est constitué récemment. Il réunit plusieurs syndics du district de Morges ainsi que les représentants des associations précitées, des propriétaires du Molliau et de la Fondation de la Halle. Son objectif est de vérifier les possibilités concrètes d'implantation, la définition d'un programme d'équipement et la constitution d'un partenariat financier à caractère public-privé.

L'ensemble des acteurs concernés espère ainsi que l'implantation d'un équipement de qualité, dimensionné et adapté aux besoins pourra se concrétiser à moyen terme dans le secteur du Molliau afin de maintenir des activités qui assurent le dynamisme de la région morgienne.

Finalement, comme le veut la tradition, la Municipalité invite tout un chacun à partager les salées à l'issue de la séance.

M. Bastien MONNEY revient sur la communication des travaux de l'Hôtel-de-Ville et rappelle qu'en tant que président de la commission en charge de l'étude du préavis concernant le crédit complémentaire, celle-ci avait demandé à la Municipalité qu'elle communique à la fin des travaux et qu'elle fasse une présentation des dépenses.

Ce point étant respecté, il remercie la Municipalité pour les travaux de l'Hôtel-de-Ville.

M. Pierre Marc BURNAND revient sur la communication de M. le Municipal Daniel Buache et intervient en ces termes :

« Je réagis à la communication de M. Buache à propos des trois journées de prévention contre les cambriolages organisées par la PRM. J'ai assisté pour ma part à la présentation du 15 novembre à Morges, au Casino, et je confirme que cette manifestation était bien organisée, intéressante, efficace, avec une documentation utile mise à disposition, et qu'elle a suscité de la part du public beaucoup de réactions et de nombreuses questions.

Je me permets d'ajouter un constat personnel. Si les gens viennent, c'est parce qu'ils ont des interrogations et des inquiétudes, et donc le succès de ces journées est directement proportionnel au sentiment d'insécurité. C'était d'ailleurs très intéressant d'entendre les questions qui ne faisaient pas dans la

philosophie abstraite ou dans les grandes idées, mais qui étaient pointues, ponctuelles et faisaient chaque fois référence à des situations vécues.

Pour moi, l'intérêt des gens pour ces thèmes liés à la sécurité est la démonstration de la nécessité de mettre sur pied toutes les démarches de ce type visant à informer la population et à la rassurer, je pense en particulier au concept Police-Population qui va exactement dans le même sens et vise rigoureusement les mêmes objectifs.

Je profite de l'occasion pour demander où en est la Municipalité dans ses réflexions à propos de la motion que j'ai déposée sur cet objet en début d'année. »

M. le Municipal Daniel BUACHE répond que la Municipalité arrive au terme de ses travaux et qu'un préavis sera déposé prochainement.

8. Nomination de la Commission de gestion 2014

Chaque groupe a transmis le nom de ses candidat(e)s au secrétaire. Leur nombre étant égal à celui des sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, conformément à l'art. 41 du RCC. Selon le tournoi, la présidence revient au Groupe des Verts.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Antoine ANDRE	Edith Magali BARBLAN	Romain BLUM
Pierre Marc BURNAND	Jean-Pascal CLOTTU	Katharina DELLWO BAUER
Stéphane DEWARRAT	Claudine DIND	Sacha FEHLMANN
Philippe LAURENT	Jean NZIKOU	Roland RUSSI
Sylviane TRUDU	Mélanie WYSS PITTET	Magali ZUGER

Les suppléants sont Mmes et MM. :

Patricia CORREIA DA ROCHA	Philippe DERIAZ	Charles DIZERENS
Béatrice GENOUD MAURER	Anne ROULET	

9. Préavis de la Municipalité

[N° 33/12.14](#) Demande d'un crédit de CHF 1'135'000.00 pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la Bibliothèque.

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Jean-Pascal CLOTTU	Janine DEVAUD
Elodie DI VIRGILIO DA ROCHA	Charles DIZERENS	Jacques DUBOCHET
Christine GOLAY-FAVRE		

[N° 35/12.14](#) Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière.

Présidence : Groupe des Verts

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Tobias BARBLAN	Romain BLUM	Pierre Marc BURNAND
Claudine DIND	Eva FROCHAUX	Roland RUSSI
Sylviane TRUDU		

10. Rapports de commissions

[N° 31/12.14](#) *Municipalité en corps*

Objet: Budget pour 2015

En préambule, **Mme Patricia CORREIA DA ROCHA**, présidente de la Commission des finances informe qu'une erreur de frappe s'est glissée dans les conclusions. Le montant du déficit est donc de **CHF 879'287.10**. Mme Correia Da Rocha lit les conclusions de son rapport.

M. le Syndic Vincent JAQUES déclare que la Municipalité soutient les conclusions de son préavis. Il admet que les amendements touchant aux traitements sont bien de la compétence du Conseil communal. Il souhaite toutefois rappeler le cadre légal dans lequel s'inscrit la gestion du personnel communal.

Il cite l'article 4, al. 9 de la Loi sur les communes : « *Le Conseil communal délibère sur (...) le statut des collaborateurs communaux et la base de leur rémunération* ». et l'art 42, al 3. « *Les attributions de la Municipalité (...) concernent (...) la nomination des fonctionnaires et employés de la commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire* ».

Depuis près de 15 ans, la Municipalité distingue l'engagement de personnel dans le cadre d'une augmentation d'effectif liée à la croissance de la population ou des missions dévolues à l'administration communale des postes liés à une politique publique nouvelle.

Selon la Municipalité, il y a une confusion dans ce domaine, s'agissant des informations transmises au Conseil communal concernant ces nouveaux postes.

Or, des explications ont été données oralement et par écrit, déjà lors de l'examen du budget 2014. D'autres explications ont été données dans le cadre des travaux des Commissions de gestion et des finances.

La Municipalité a toujours été disposée à donner des informations supplémentaires dans le cadre des commissions précitées. Si des questions sont survenues dans l'examen de la gestion, cela n'a pas été le cas dans l'examen du budget par la Commission des finances.

La Municipalité est restée très modérée dans la demande d'effectifs supplémentaires. Il atteste que les demandes formulées correspondent à des besoins en renfort identifiés, pour certains postes, depuis des années.

Il y a, en outre, lieu de nuancer certaines affirmations. Par exemple, l'engagement d'une nouvelle réceptionniste n'est pas un poste supplémentaire, mais un transfert de charges au sein du service. Il s'agit donc là, non pas de création de poste, mais de gestion de masse salariale, tâche incombant à la Municipalité dans le cadre de ses ressources humaines.

Il deviendrait inimaginable qu'à chaque mouvement de personnel, le Conseil communal soit sollicité.

Chaque demande de poste a fait l'objet d'une analyse fine des besoins qui, par ailleurs, ne satisferont pas les besoins liés au développement de la Ville dans les années qui viennent.

En revanche, la Municipalité reste fidèle à son principe qui veut que lorsqu'une nouvelle ressource est liée à un besoin stratégique ou au développement d'une politique publique, à l'instar de la politique de communication, de celle du développement durable et de la vie associative, celle-ci soit demandée au Conseil communal par voie de préavis.

Dans le budget 2015, les ressources sont des renforts liés à la croissance démographique et non au développement d'une politique publique. Ces demandes sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale.

La Municipalité invite le Conseil à refuser les amendements proposés et à voter le préavis municipal.

M. le Municipal Denis PITTET remercie la Commission des finances pour sa modification de paragraphe dans les conclusions de son rapport.

Mme la Préfète Andrea Arn a confirmé que la Municipalité n'est pas tenue de remettre le barème des coûts à la Commission des finances de Morges. En revanche, ce barème et son application sont contrôlés par la Commission des finances du Conseil intercommunal de l'ASIME, car c'est elle qui en valide le budget qui est transmis à la commune.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de mentionner la page ainsi que le numéro de compte lors de leurs interventions. Il rappelle également que tout amendement ou sous-amendement doit être remis par écrit.

M. le Municipal Daniel BUACHE souhaite apporter un complément concernant les amendements des comptes 19000.3011.00 et 19000.3040.00 relatifs au Service informatique en ces termes :

« Le service informatique est actuellement composé comme suit : 2 EPT dans le secteur « Exploitation », 1 EPT dans la gestion du service, dans la gestion du projet et la gestion de l'Office de la population, 2 EPT pour l'unité géomatique.

Le nombre d'EPT dans le secteur « Exploitation » n'a pas évolué depuis plus de 12 ans. Par contre, les activités dévolues à ce secteur ont, elles, fortement changé. Quelques chiffres à titre d'exemple : En 2004, le parc informatique à gérer était composé d'environ 220 postes de travail et de 11 serveurs, le tout sur 8 sites distants. Actuellement, nous gérons 320 postes de travail, plus de 30 serveurs sur 13 sites distants.

Les ratios communément admis pour l'exploitation informatique sont de 75 à 100 postes de travail par personne en fonction de l'homogénéité du parc de machine et l'uniformité des configurations logicielles. Nous sommes à 160 postes de travail par personne en plus de la gestion de multiples projets.

Les nouveaux outils devenant également de plus en plus complexes, ils nécessitent un investissement de plus en plus grand pour les maîtriser. Bien que nous déléguions une grande partie des tâches non stratégiques à l'extérieur, nous avons de moins en moins de temps à consacrer à la gestion correcte de la sécurité, de la stratégie et du parc actuellement en fonction.

Cette situation nous oblige à constamment parer au plus pressé et nous empêche de mener des réflexions de fond sur la stratégie du système d'information, la gestion des risques et les procédures à mettre en place afin d'assurer ou d'améliorer la bonne marche du service. De plus, de gros projets comme la GED, le changement des centraux téléphoniques, le renouvellement du parc d'impression et le changement du système de gestion communale LARIX vont être d'actualité très prochainement. Ils nécessiteront des ressources informatiques et des connaissances supplémentaires ainsi que des adaptations d'infrastructures.

Gérer un parc croissant et de plus en plus de projets avec le même effectif augmente fortement la charge des collaborateurs. Cette surcharge permanente est stressante et démotivante et provoquera une augmentation du risque et, à terme des absences de personnel.

Il est à noter que lorsqu'une personne prend des vacances, il n'y a plus qu'une personne pour assurer l'exploitation, c'est-à-dire le helpdesk, le dépannage et les installations diverses ainsi que toute autre demande émanant des services.

Il est inutile de vous dire qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un gros problème durant ces périodes, faute de quoi toutes les tâches en cours devraient être suspendues afin de parer au plus urgent.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous demandons que ces postes soient maintenus pour le budget 2015. »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a bien écouté le Syndic qui déclare en substance que le Conseil communal ne devrait pas s'intéresser de trop près au budget et qu'il n'a aucun droit à recevoir des préavis pour ces postes.

Il se pose donc la question de la démarche à suivre, car si le Conseil souhaitait remettre en question un ou l'autre des postes proposés, il n'aurait pas d'alternative, ce qui signifie que la Municipalité peut engager qui elle veut et quand elle veut et que nous n'avons plus qu'à payer. Il n'approuve pas cette démarche dans la gestion des deniers communaux, dont il rappelle qu'ils sont fournis par les contribuables morgiens.

Le fait de prendre les amendements pour des refus de poste est une erreur. Comme mentionné dans les conclusions du rapport, la Commission des finances invite la Municipalité à proposer des préavis pour ces postes afin d'en expliciter la raison.

Il trouve dérangeant de n'avoir que deux lignes d'explication dans le budget, ce qui oblige la Commission des finances à poser des questions, ce qu'elle fait, notamment dans le cadre du budget ATD2 où elle a demandé s'il s'agissait de nouveaux postes ou de réallocation, l'augmentation du budget étant de plus de 30%, quelles sont les nouvelles tâches à assumer et pourquoi la voie du préavis n'a pas été privilégiée.

La réponse donnée fait référence au vœu N° 16 de la Commission de gestion qui a incité la Municipalité à renforcer le service d'un poste de secrétariat à 50% et d'un poste de police des constructions à 70% ainsi qu'une enveloppe de CHF100'000.00 pour l'urbaniste conseil dans l'attente de l'engagement d'un nouveau chef de service.

Aucune réponse n'a été donnée concernant les nouvelles tâches et la voie du préavis

Dans un autre cas, M. Laurent de la sous-commission SPSI, n'a reçu qu'une très brève réponse de la Municipalité concernant le nouveau poste au Service informatique. M. Busslinger regrette de devoir attendre la séance du Conseil communal pour avoir une réponse circonstanciée. Il demande par ailleurs que la réponse figure in extenso au procès-verbal, celle-ci constituant quasiment un préavis.

Il se demande donc pourquoi la Municipalité ne privilégie pas le préavis avec examen par une commission afin que le Conseil communal puisse se persuader que les options prises vont dans la bonne direction. Il déplore un manque d'informations qui amène à cette situation.

M. Busslinger considère que ces renseignements sont indispensables dans le cadre de la responsabilité du Conseil communal, vis-à-vis de la population, du vote du budget et invite les conseillères et conseillers à voter ces amendements qu'il considère comme parfaitement légitimes.

M. le Municipal Yves PACCAUD se souvient qu'en juin de cette année, M. Busslinger est intervenu au proscenium concernant le vœu N° 16 de la Commission de gestion.

Il intervient donc par rapport aux comptes 42000.3011.00 et 42000.3040.00. La Municipalité et la direction du Dicastère ATD2 ne peuvent que confirmer ce qui a été l'objet d'une longue discussion lors de la prise en considération dudit vœu.

La sous-commission de gestion a constaté qu'une forte surcharge de travail existait dans ce service. Les membres de la Commission de gestion en ont déduit que le service était sous-doté et qu'il fallait au plus vite remédier à cet état de fait en octroyant des forces de travail supplémentaire.

Ce vœu explique que la Municipalité ne se soit pas étendue sur les réponses dans le cadre du budget.

Selon M. Paccaud, M. Busslinger était parfaitement au courant de la situation vu qu'il est intervenu contre la prise en considération de ce vœu en juin dernier. Il considère que si le Conseil communal veut être conséquent, il doit confirmer sa décision de juin et attribuer les postes proposés pour le dicastère ATD2.

Il invite à refuser les amendements proposés par la Commission des finances.

M. Xavier DURUSSEL déclare que le Groupe des Verts est contre les amendements de la Commission des finances. Les informations demandées dépassent, selon lui, les compétences du Conseil communal dans le sens où celui-ci n'a pas à se prononcer sur l'engagement d'un collaborateur hors du cadre budgétaire.

Il estime que, au vu des demandes de la Commissions de gestion, les informations fournies sont largement suffisantes.

Il trouve qu'il est important de fournir à la Municipalité les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions que le Conseil communal lui confie et que la population attend.

Il n'est pas rare d'entendre lors des séances du Conseil que les réponses des services communaux ne sont pas à satisfaction ou que ceux-ci sont sous-dotés en personnel. Retarder l'engagement de personnel dans des services qui en manquent depuis longtemps ne fera pas faire des économies à la commune.

Ce manque de personnel retarde en outre le développement de projets stratégiques, notamment dans le domaine informatique.

Il considère que les postes demandés restent tout à fait dans un cadre normal et qu'ils ne sont ni superflus, ni luxueux et invite à voter le budget tel que présenté par la Municipalité.

Mme Maria-Grazia VELINI déclare que le Groupe SPI est également contre les amendements de la Commission des finances.

Elle déclare ses intérêts de commissaire aux finances, elle n'a pas voté ces amendements. Elle considère que ceux-ci sont des coupes arbitraires dans les dicastères sans réflexion de fond et non étayées par des faits ou des chiffres.

Selon elle, à chaque séance du budget, le scénario est le même. A l'instar du film « Un jour sans fin », la majorité de la Commission des finances est bloquée dans le temps, incapable de voir l'évolution de notre Ville et les ressources dont elle a besoin pour faire face aux différents défis et projets à réaliser.

Elle tient à souligner que ce n'est pas la sous-commission du dicastère SPSI, qui a proposé les amendements relatifs aux postes évoqués plus haut par M. Busslinger.

Elle cite l'interpellation de M. Richard Bouvier, également membre de la Commission des finances : « *L'informatique au départ simple machine facilitant la vie des utilisateurs est en train de prendre une place de plus en plus cruciale et incontournable au cœur même de l'organisation des sociétés.*

(...)

La commune de Morges, comme toutes les organisations d'une certaine ampleur, est à un tournant et qu'un des grands défis de ces prochaines années sera de gérer au mieux ce virage».

Mme Velini rappelle que le Service informatique de la Ville est également un prestataire de services pour les associations intercommunales, ce qui est une source de revenus.

Dans le rapport de la sous-commission de gestion FAIG, il est mentionné que « *Le chef de service nous indique que le maintien de l'infrastructure des serveurs communaux a fortement sollicité les compétences et ressources du service. Le nombre d'intervention durant l'année 2013 a été supérieur à l'ensemble des 5 années précédentes. Ils ont mis à rude épreuve le personnel du Service informatique »*

Mme Velini pense qu'il est primordial pour une ville de maîtriser son informatique et que, pour y arriver, il est nécessaire d'avoir des personnes compétentes. Le poste mis au budget est un minimum et elle considère comme irréaliste de renvoyer encore cet engagement.

Un autre amendement touche la réception de l'Hôtel-de-Ville, qui est la vitrine et qui donne le premier impact, positif ou négatif, sur les clients. Elle pense que nos concitoyens ont droit à ces services sans aucune restriction.

Le dernier amendement sur les traitements concerne le dicastère ATD2. Mme Velini s'étonne de cela alors que ce service est régulièrement décrié pour ses soi-disant lenteurs administratives et que la Commission de gestion, elle-même, pense que ces postes sont nécessaires.

Elle considère enfin comme un autogoal que de sabrer dans la promotion économique en plein débat sur la réforme fiscale des entreprises.

Elle recommande donc de rejeter l'ensemble des amendements et de voter le préavis municipal.

M. Philippe DERIAZ revient sur l'amendement du compte 14000.3185.00 et les raisons invoquées par la Commission des finances dans son rapport, à savoir le dépôt d'un préavis pour ce poste.

Il cite les arguments de la Municipalité : « *Mener des projets à action de promotion et créer des outils d'interaction avec les acteurs économiques et touristiques.*

(...)

Le Service des finances ne dispose pas des ressources nécessaire pour cette nouvelle activité dans le contexte économique actuel.»

Il rappelle que le budget 2015 prévoit un montant de CHF 60'000.00 pour un poste ou l'engagement d'une ressource externe et y voit une contradiction.

Il remercie la Commission de son travail, mais s'inscrit contre sa logique financière. Si la Municipalité souhaite l'engagement d'un consultant externe avec un mandat clair et précis, elle ne sollicite donc pas une dépense pérenne comme indiqué dans le rapport de la Commission.

Au contraire, il s'agit d'un mandat précis et limité destiné à financer une étude sur le développement économique de Morges et non pas d'un nouveau poste.

Il est surpris qu'une telle demande puisse être refusée par la majorité de la Commission sans un semblant d'analyse préalable.

Sur le fond, la Municipalité, par voie de presse, a clairement exprimé sa volonté de renforcer son soutien au tissu économique local et régional. Le développement d'une telle politique nécessite de la compétence et des ressources ponctuelles et mandatées par un consultant.

La réforme prochaine de la fiscalité des entreprises est également à considérer, notamment afin de renforcer l'attractivité régionale et locale.

C'est dans cet esprit que ce crédit ponctuel est sollicité afin d'étudier l'offre de facilités complémentaires aux acteurs économiques privés. C'est un investissement pour l'économie.

Il invite le Conseil à suivre le préavis municipal.

M. Baptiste MULLER souhaite répondre à ses différents préopinants. Il rappelle à M. Deriaz que lorsque l'on souhaite réaliser une étude d'un montant de

CHF 80'000.00, la Municipalité doit passer par voie de préavis et non par celle du budget.

Par rapport aux interventions de M. le Syndic et de M. Durussel, il est conscient que la gestion des différents éléments de la masse salariale incombe à la Municipalité. Toutefois, l'attribution de cette masse salariale est faite par le Conseil et c'est à ce titre que la Commission des finances a déposé ces amendements.

Il ne se dit pas opposé à une augmentation des postes si celle-ci est pertinente. Toutefois, dans ce cas, il ne dispose pas des éléments pour en juger. Il considère que le Conseil est le gardien de la dépense des deniers publics.

Il refuse de donner un chèque en blanc à la Municipalité sous prétexte que les engagements sont de sa compétence. Il ne souhaite pas laisser la Municipalité d'augmenter la masse salariale à sa convenance, c'est pourquoi il invite le Conseil à soutenir les amendements de la Commission des finances.

M. le Syndic Vincent JAQUES ne conteste pas les compétences du Conseil communal, mais il souhaite nuancer le propos de M. Muller quant au statut du budget. Celui-ci fait office de préavis quant aux demandes de postes supplémentaires.

Il répond également quant au défaut de l'information évoqué par M. Busslinger. Il est conscient qu'il faut trouver le bon moment pour communiquer, mais déplore le fait que les compléments d'information n'aient pas été demandés. Il rappelle que la Municipalité est à disposition pour fournir ces compléments.

Parmi tous les membres de la Commission des finances, certains ont été valablement renseignés. Pour les autres, il s'agit probablement de savoir jusqu'où les informations doivent aller pour les convaincre de la création d'un poste.

Il rappelle que les postes demandés dans ce budget sont clairement identifiés et ont déjà été évoqués dans le passé.

M. Bastien MONNEY trouve que la situation est un peu ubuesque. La Loi sur les communes permet à la Municipalité de définir sa stratégie en matière de personnel, mais également au Conseil communal d'amender le budget, ce qui empêche la Municipalité de mener à bien sa stratégie en arguant que les postes doivent passer par voie de préavis.

Il gage sur le fait que si la Municipalité allait dans ce sens, le Conseil préaviserait négativement du fait de la disparité des postes.

La Commission de gestion a relevé depuis de nombreuses années la sous-dotation de certains services. Selon lui, le processus budgétaire est clairement le moment propice pour traiter cette demande.

Il pense que la volonté derrière les amendements est d'introduire une cogestion pour l'engagement du personnel, ce qui conduirait à une lourdeur administrative et politique. A chaque transfert, adaptation de contrat ou modification du taux d'activité, la Municipalité devrait déposer un préavis et convoquer une commission. Cela conduirait à une inertie et une paralysie de l'administration.

M. Monney propose d'être pragmatique et efficace et de ne pas faire de la bureaucratie tatillonne. Les postes demandés n'ont aucune portée stratégique, ils sont opérationnels.

Il invite le Conseil à refuser les amendements et à voter le préavis municipal.

M. Eric DECOSTERD revient sur l'article de M. Lambert dans le Journal de Morges de la semaine précédente et il se félicite de la non-polarisation de son parti.

Il pense que l'on complique les choses. Il croit se rappeler que dans le passé, pour chaque augmentation d'effectif au sein de l'administration, un préavis était déposé. Il estime que tant qu'il s'agit de déplacements ou de mutations, le Conseil communal n'a pas à être consulté, mais que dès que l'effectif des collaborateurs doit être augmenté, la demande devrait faire l'objet d'un préavis.

Il comprend les amendements, non pas comme des refus de postes, mais comme une volonté de pouvoir se prononcer sur la base d'un préavis, idéalement déposé avant le budget pour pouvoir y intégrer les montants votés.

Il votera donc les amendements dans cet esprit.

M. Jean-Bernard THULER se réfère au préavis municipal et au rapport de la Commission des finances assorti des rapports de ses sous-commissions.

En lisant le rapport de la Commission des finances, il constate que sa rédaction laisse la place à une large interprétation. La Commission aurait souhaité un budget équilibré et pour ce faire, elle propose diverses pistes d'économies.

Il constate que les amendements proposés ne traitent quasiment que des ressources humaines. Il remet en cause les conclusions de la Commission des finances qui demande dans ses amendements un préavis supplémentaire pour chaque poste, alors que le budget est un préavis en soi.

La Commission ne propose rien d'autre que le fait que chaque poste puisse être débattu dans une commission ad hoc et voté au sein du plénum, ce qui signifierait le retrait de la confiance à la Municipalité dans la gestion des postes de travail qu'elle estime nécessaire pour réaliser les objectifs que le Conseil lui fixe.

Au chiffre 3, la Commission reconnaît qu'il est « *bien difficile d'affirmer pour les miliciens que nous sommes si les prévisions sont correctes* ». Il demande alors quelles compétences devraient avoir les membres du Conseil pour décider de

l'opportunité et de la qualité des postes à repourvoir et surtout de la pertinence et de la nécessité d'engager. Il qualifie la démarche de présomptueuse.

Il pense que c'est de l'intérieur que l'on peut le mieux juger des opportunités d'engager du personnel.

Suivre les conclusions de la Commission des finances, c'est, selon lui retirer à la Municipalité ses compétences et alourdir les processus d'engagement.

Il craint que le premier préavis soit celui d'un responsable RH pour la rédaction des préavis concernant les futurs engagements.

Il estime que le Conseil n'a pas les compétences nécessaires pour statuer sur les sommes allouées à l'engagement des employés communaux et de s'ériger en employeur, disqualifiant le travail de la Municipalité.

Il invite le Conseil à ne pas prendre en considération les amendements proposés par la Commission des finances et à préserver la confiance à la Municipalité dans ce domaine.

M. Philippe BECK s'étonne des propos de M. Décosterd. Il imagine mal le directeur d'une entreprise de 250 à 300 employés qui devrait, à chaque engagement, passer par le Conseil d'administration pour obtenir le crédit nécessaire. Il pense qu'une telle entreprise aurait rapidement de grosses difficultés.

M. Joseph WEISSEN se réfère aux comptes 42000.3011.00 et 42000.3040.00 ainsi qu'au vœu N° 16 de la Commission de gestion 2013.

Il constate que la Municipalité, par le biais du budget 2015, souhaite réaliser ce vœu. En revanche, la majorité de la Commission des finances la contredit sur ce point. Selon lui, la méfiance règne chez quelques membres du législatif et le principe de méfiance est contraire à la nature même du droit suisse dont le fondement est le principe de la bonne foi.

Lors du Comptoir suisse, l'ECA a organisé un débat public. L'architecte Jacques Richter y a confirmé que l'Expo 64 avait constitué une sorte d'apothéose créative. On faisait encore confiance aux individus et ces derniers prenaient leurs responsabilités.

La Municipalité et la minorité de la Commission des finances veulent prendre leurs responsabilités efficacement et avec les moyens adéquats.

M. Richter disait également que le système était sclérosé par une multitude de lois qui nuisent à la créativité. A son avis, un Conseil communal qui laisse traîner les choses a tendance à devenir sclérosé.

La majorité de la Commission des finances donne l'impression de vouloir retarder les échéances importantes pour le développement de la Ville.

Toujours dans le débat précité, les experts du domaine immobilier, dont le représentant de Chambre vaudoise immobilière étaient d'avis qu'il fallait notamment augmenter le personnel dans les services d'urbanisme du Canton et des communes. Il faut aussi plus d'urbanistes généralistes et enfin plus de juristes spécialistes en aménagement du territoire.

La proposition de la Municipalité est donc cohérente.

En conclusion, M. Weissen encourage à refuser les amendements proposés.

M. le Municipal Eric ZUGER intervient en ces termes : *« Il n'est peut-être pas inutile de revenir sur la séance d'information qui a eu lieu il y a 15 jours (18 novembre) au Théâtre de Beausobre et qui a permis à la Conseillère fédérale Eveline Widmer Schlumpf ainsi qu'aux Conseillers d'Etat Pascal Broulis et Serge Dal Busco de parler de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).*

Cette réforme fait suite à ce que l'OCDE juge comme une concurrence fiscale déloyale entre les entreprises ayant une taxation ordinaire et celles, parfois étrangères, bénéficiant de statuts spéciaux. Pour maintenir l'attractivité de la place économique, la feuille de route du gouvernement cantonal propose une diminution drastique du taux d'imposition sur le bénéfice qui passera de 24 % à un peu moins de 14 %. Si l'on connaît les bénéficiaires il est plus difficile de connaître qui paiera le coût de cette réforme et ceci quand bien même nos Conseillers d'Etat en charge des finances, défendent avec force et détermination les intérêts des Cantons de Vaud et Genève. Même avec des compensations de la Confédération sur les cantons et des cantons sur les communes, il n'en reste pas moins que les communes, dernier maillon sur lequel se reportent souvent les transferts des coûts, verront une baisse des recettes fiscales des personnes morales.

Connaissant ce risque qui par ailleurs, pour notre ville, est bien plus important que celui de l'imposition à la dépense, mérite toute notre attention. C'est dans cette perspective que la Municipalité a anticipé et entamé des réflexions sur le développement économique. Puis elle a mandaté, en collaboration avec l'ARCAM, une étude approfondie permettant d'établir un bilan de la situation et du contexte socio-économique de notre commune.

Le montant de CHF 80'000.00 mis à la ligne budgétaire 14'000.3185.00 doit permettre de passer à l'étape suivante, soit après l'analyse de l'étude, de pouvoir faire des propositions pour améliorer les points sur lesquelles notre commune présente des faiblesses dans le but de maintenir et développer notre attractivité pour les entreprises dans les créneaux où nous sommes forts, voire de soutenir l'arrivée de nouvelles sociétés. Il sera également nécessaire de répondre aux préoccupations dont nous ont fait part, par exemple, les PME. Pour cela, comme d'ailleurs pour l'étude, nous ne disposons pas, malgré les qualités de nos collaborateurs, tout aussi bien des ressources que de l'ensemble des compétences, parfois pointues, nécessaires. Nous sommes dans l'obligation de les chercher à l'extérieur de la commune via des mandats et de préférence avec des personnes disposant d'un carnet d'adresses.

Aujourd'hui, nous devons être lucides face aux défis qui nous attendent, et, peut-être laisser de côté nos débats parfois partisan, pour serrer les coudes comme on le dit chez nous, ceci pour donner suite aux travaux faits jusqu'à ce jour dans le souci de maintenir notre attractivité pour les entreprises, un tissu économique diversifié, les emplois nécessaires à notre population et ainsi maintenir nos recettes fiscales des personnes morales.

Par ailleurs il est aussi à noter que la ligne budgétaire 14'000.3658.01, a été abandonnée dans un souci de clarté, au profit de la ligne budgétaire nouvelle 14'000.3185.00, soit des honoraires, qui fait l'objet d'un sous-amendement de la commission des finances. La Municipalité vous invite à refuser avec fermeté cet amendement et à en rester au budget tel que présenté. »

M. le Municipal ajoute qu'il existe dans le budget de nombreuses lignes d'honoraires sans lesquelles les services ne pourraient plus travailler. Il donne comme exemple CHF 79'000.00 pour les routes CHF 30'000.00 pour les cours d'eau. Tous ces honoraires ne sont pas demandés par des préavis spécifiques. Ils passent par voie de budget ordinaire. La Municipalité a besoin de moyens pour travailler et demande au Conseil communal de les donner.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER fait remarquer que M. Thüler n'a que peu confiance dans les compétences du Conseil, vu que celui-ci n'aurait pas la capacité de se prononcer sur les traitements du personnel.

Dans ce contexte, il s'étonne que le Conseil soit amené à se prononcer sur un budget de plusieurs dizaines de millions de CHF, s'il n'a pas la capacité de se prononcer sur les traitements.

Il revient sur l'intervention de M. Weissen et avoue n'avoir pas compris le principe de bonne foi évoqué par ce dernier. S'agissant du poste de Conseiller communal, il estime que tout un chacun le remplit au plus près de sa conscience.

Il ajoute que l'état d'esprit de la Commission des finances n'était pas de l'ordre du conflit. Les choses ont été dites, les points de vue échangés et des majorités se sont créées.

M. Busslinger se demande si, dans le cas où les amendements n'avaient pas été déposés, les communications de MM. les Municipaux Züger et Buache auraient été faites malgré tout.

Il considère que la demande de passer par voie de préavis permet d'obtenir toutes les informations reçues lors de cette séance. Il n'y a, à son sens, pas d'autres solutions. Rien n'interdit par ailleurs, de regrouper dans un préavis, plusieurs demandes de renforcement de l'administration.

Il est heureux d'avoir eu les explications de la Municipalité, bien qu'il ne soit pas certains qu'elles figureront au procès-verbal, mais maintient les amendements pour pouvoir voter les postes en toute connaissance de cause.

Le Président rassure M. Busslinger en attestant que le procès-verbal sera le plus fidèle possible au déroulement de la séance.

M. le Syndic Vincent JAQUES croit comprendre que M. Busslinger a obtenu satisfaction sur les explications complémentaires données durant la séance. Pour sa part, il a entendu la demande d'informations complémentaires ou plus détaillées qu'il serait bon de voir figurer dans un préavis.

La Municipalité produira des préavis dans le développement de ses politiques publiques. Il est imaginable de créer un chapitre plus détaillé dans le document du budget produit par la Municipalité. Il s'engage à y réfléchir pour l'année prochaine.

M. Jean-Bernard THULER s'adresse à M. Busslinger en lui rappelant que ses propos concernant la compétence du Conseil étaient issus du rapport de la Commission des finances et ne constituaient pas son avis personnel.

M. Philippe LAURENT aimerait, en tant que membre de la Commission des finances, exprimer le fait que les débats au sein de cette commission se passent bien et que l'ambiance y est conviviale.

Il doit également constater que les informations reçues sont parfois assez liminaires. Des questions sont posées, mais au vu du temps à disposition pour l'examen du budget, cela ne permet pas d'obtenir de la Municipalité autant de réponses que ce que les commissaires pourraient souhaiter.

Il constate finalement que les explications fournies lors de la séance prouvent la richesse du débat et il est relativement convaincu par les arguments de la Municipalité sur un certain nombre de points qui ont été soulevés. Il votera donc le budget tel que proposé.

M. Eric DECOSTERD souhaiterait revenir sur l'augmentation prévue du revenu des personnes morales. Il demande à la Municipalité sur quelles bases elle fonde cette augmentation et si la prudence ne serait pas de mise, le départ de Logitech ayant été communiqué par voie de presse.

Par ailleurs, les chiffres ont été calculés sur le PIB vaudois. Il souhaiterait savoir quel pourcentage de ce chiffre a été utilisé pour ce calcul.

M. le Municipal Eric ZUGER répond qu'il ne peut pas apporter de réponse précise, n'ayant pas tous les documents sous les yeux. En revanche, une réponse circonstanciée aurait pu être apportée par la Municipalité si les représentants de l'Entente morgienne au sein de la Commission des finances avaient posé la question lors de l'examen du budget.

M. Stéphane DEWARRAT regrette que la Municipalité n'étaye pas mieux ses préavis et que la commission en charge de l'étude ne pose pas les questions nécessaires à l'établissement de son rapport.

Le choix proposé ce soir est de créer plusieurs préavis, ce qui occuperait pendant plusieurs semaines, voire mois, les services communaux et les membres du Conseil communal ou de refuser la création de ces postes.

Il ajoute que les personnes qui hésitent encore pourraient demander un ajournement de la discussion à la semaine prochaine, la date étant déjà prévue. Entretemps, il serait possible de réunir encore une fois la Commission des finances et la Municipalité.

Il ne croit pas à cette voie-là et il fera confiance à la Municipalité en votant le préavis original.

Au vote :

Au vote, l'amendement de la Cofin :

- Compte N° 11100.3011.00 - Traitements - diminution des charges de CHF 54'000.00. Nouveau montant à inscrire : 788'200.00

est refusé par 50 voix (32 avis favorables).

Au vote, l'amendement de la Cofin :

- Compte N° 14100.3185.00 - Honoraires et prestations de service - diminution des charges de CHF 80'000.00. Nouveau montant à inscrire : 0.00

est refusé par 55 voix (31 avis favorables).

Au vote, l'amendement de la Cofin :

- Compte N° 19000.3011.00 - Traitements - diminution des charges de CHF 120'700.00. Nouveau montant à inscrire : 610'000.00

est refusé par 52 voix (33 avis favorables).

Au vote, l'amendement de la Cofin :

- Compte N° 19000.3040.00 - Cotisation à la caisse de pensions - diminution des charges de CHF 10'200.00. Nouveau montant à inscrire : 91'000.00

est refusé par 52 voix (33 avis favorables).

Au vote, l'amendement de la Cofin :

- Compte N° 42000.3011.00 - Traitements - diminution des charges de CHF 120'700.00. Nouveau montant à inscrire : 685'000.00

est refusé par 52 voix (33 avis favorables).

Au vote, l'amendement de la Cofin :

- Compte N°42000.3040.00 - Cotisation à la caisse de pensions - diminution des charges de CHF 14'900.00. Nouveau montant à inscrire : 96'000.00

est refusé par 52 voix (32 avis favorables).

Les conclusions du préavis sont acceptées par 53 avis favorables, 20 avis contraires et 11 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2015 présentant un excédent de charges de CHF 1'268'687.10 ;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

11. Interpellation Richard Bouvier "Quelle vision pour l'informatique au service de la commune de Morges ?" – Réponse de la Municipalité

M. Richard BOUVIER tient à remercier la Municipalité pour sa réponse. Il est satisfait de voir que les soucis sont également partagés par la Municipalité.

Il considère que la réalisation d'un plan directeur est indispensable. Le temps prévu pour sa réalisation est de l'ordre de l'imaginable et il encourage la Municipalité à trouver du temps pour cela.

Il trouve appréciable que Morges participe à l'AVRiC, mais il aurait souhaité un rapprochement également outre Sarine, comme cela avait été le cas dans le cadre de l'étude pour la piscine.

Dans son esprit, un logiciel global permet de gérer l'entier des tâches d'une commune, de ses ressources humaines, habitants, finances, etc. comme le fait le logiciel actuel. Il devrait en outre intégrer une GED et un portail Internet notamment.

M. Bouvier a confondu la Commission de recours en matière d'informatique avec une Commission informatique. Il estime toutefois que celle-ci aurait sa raison d'être dans une telle organisation.

Il est rassuré de voir que la Municipalité partage ses préoccupations dans sa réponse, mais dans les faits, cela est un peu différent. Il s'étonne que le plan directeur ne soit ni existant, ni en cours d'élaboration. Par ailleurs, le fait qu'un montant de CHF 45'000.00 soit prévu dans le budget 2015 pour une étude sur le remplacement du logiciel comptable est en contradiction avec une approche globale.

Il se pose les questions suivantes : « Pourquoi faire cela sans vision générale ? », « Pourquoi seulement le logiciel comptable ? » et « Pourquoi le faire seul ? »

En conclusion, il espère que, dans les faits, la Municipalité aura une vision globale pour l'avenir et qu'elle informera régulièrement le Conseil de l'évolution de la situation.

M. le Municipal Eric ZUGER répond que, concernant le remplacement du logiciel comptable, il s'agit d'une priorité du Service des finances, car ce logiciel ne sera plus maintenu et qu'il devra, à terme, être remplacé.

Le Service informatique a été sollicité pour un plan directeur et il espère que celui-ci sera sur pied avant la procédure d'appel d'offres concernant la partie financière.

12. Postulat du Groupe des Verts « Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges » - Dépôt et développement

M. Pascal GEMPERLI donne lecture de ce postulat dont le texte figure en annexe.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Syndic Vincent JAQUES informe qu'aucune réponse orale, en plus des communications écrites, ne doit être donnée ce soir.

M. Jean-Pascal CLOTTU remercie la Municipalité pour sa réponse.

11. Questions, vœux et divers

M. Antoine ANDRE revient sur sa motion « Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens » déposée le 2 février 2012. Il regrette qu'après près de 3 ans après son dépôt, il n'y ait aucun résultat.

Sachant que la nouvelle Loi sur les communes donne un délai d'une année pour le traitement d'une motion, il constate un certain manque de respect pour le Conseil communal.

Il demande à la Municipalité les raisons d'un tel délai et si cette motion sera traitée prochainement.

M. le Syndic Vincent JAQUES précise que la nouvelle Loi sur les communes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet de cette année et que, dès lors, la motion en question n'est pas concernée par cette nouvelle disposition.

Il admet qu'il n'a pas considéré ce projet comme prioritaire avec les ressources de son service, ce qui a conduit à ce délai. Un premier projet a déjà été élaboré qui nécessite encore de la réflexion. Le dossier sera relancé et il espère une réponse en 2015.

Dans un autre registre, **M. Antoine ANDRE** annonce qu'il a reçu un feuillet d'information dénonçant les activités de la Société Monsanto, basée à Morges avec une carte postale à renvoyer à l'adresse de la Municipalité de Morges.

Il est conscient que ce genre d'action ne changera rien pour la Société Monsanto et il espère que plus personne ne déroulera le tapis rouge pour cette société.

Il souhaite toutefois porter la voix des nombreuses victimes de cette entreprise. Il espère également qu'il s'agit-là d'un moyen pour décourager les décideurs à faire des cadeaux à ce genre de sociétés.

Il considère que Monsanto est une entreprise criminelle récidiviste qui salit la planète et pollue l'image de Morges dans le monde entier. Selon lui, ses nombreuses condamnations l'en attestent. Il pense que c'est une honte qu'elle se trouve chez nous, mais nous devons tous en porter la responsabilité.

Il remet donc la carte postale à M. le Syndic.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond qu'il a reçu environ une quarantaine de cartes qu'il a distribuées en séance de Municipalité pour partager la responsabilité au sein du collège.

Il rappelle que Monsanto est présente à Morges depuis une dizaine d'années et que ce débat est à la fois émotionnel et à la fois un débat de valeurs.

D'un point de vue de l'institution qu'il représente, M. le Syndic ne peut regarder que le cadre légal de la liberté de commerce et du travail. Il est conscient de la déception que sa réponse peut provoquer, mais son champ d'action est très limité.

M. le Municipal Eric ZUGER ne peut pas donner plus d'informations quant au volet fiscal, étant tenu au secret de fonction. Il rappelle toutefois que cette décision appartient au Canton.

Mme Aline DUPONTET, conformément à l'art. 44 de notre Règlement informe le Conseil de l'avancement des travaux de la commission chargée d'étudier la réévaluation des traitements du secrétaire ainsi que de la secrétaire suppléante.

La commission s'est réunie à 3 reprises et a tracé les grandes lignes de la proposition. Elle se revoit en janvier pour finaliser le projet. Elle espère pouvoir rapporter sur ce sujet en février.

Par ailleurs, elle se réfère à l'information transmise par la Municipalité en février 2014 concernant le rallongement du parcours du bus 701 sur le tronçon Hôpital-Gare en raison des travaux de réaménagement de l'Hôpital de Morges.

Il avait été mentionné que ce rallongement ne devait, en principe, pas avoir d'impact sur l'horaire.

Mme Dupontet demande si des mesures ou des pointages ont été réalisés pour s'assurer de la ponctualité sur cette partie du trajet. Le cas échéant, des aménagements ont-ils été prévus dans le nouvel horaire 2015 à paraître.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que le nouvel horaire 2015 prendra en compte ces modifications.

Il ajoute que le 16 octobre dernier, une séance a eu lieu avec plusieurs acteurs de ce dossier, dont des représentants de l'Hôpital de Morges, l'architecte de ce projet, des représentants des MBC, des TPM, de la PRM et des communes de Morges et d'Echichens pour analyser la situation.

Des problèmes sont survenus au carrefour autoroute-Pâquis où il a fallu faire un nouveau réglage des feux de circulation, ce qui a pris un certain temps.

La situation est maintenant améliorée et les retards ont en partie diminué, mais une nouvelle étude complémentaire est prévue pour améliorer la desserte des quartiers situés au-dessus de la Grosse-Pierre.

Mme Aline DUPONTET remercie M. Paccaud d'avoir répondu à la question de Mme Velini. Elle regardera le nouvel horaire et attend une réponse plus circonstanciée de la Municipalité.

M. Cédric FAVRE informe le Conseil que la commission chargée de l'étude du nouveau Règlement du Conseil communal a transmis son projet au Canton qui l'a retourné commenté le 1^{er} octobre. Une première séance de commission a été faite le 13 novembre et deux séances sont fixées en février et mars 2015.

M. Favre espère pouvoir déposer son rapport prochainement.

M. Stéphane DEWARRAT avertit que les assesseurs de la Justice de Paix téléphonent aux membres du Conseil communal pour des postes de tutelle ou curatelle.

Il encourage celles et ceux qui n'auraient pas encore été contactés de se préparer s'ils souhaitent refuser cette tâche, car il faut des arguments solides pour y parvenir.

En revanche, pour les personnes intéressées, il suffit de s'annoncer à la Justice de Paix qui croule sous les dossiers.

Il trouve inadéquat que les assesseurs prennent les listes de Conseillers communaux pour trouver des tuteurs et curateurs.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h55

Le président

Le secrétaire

Yvan Christinet

Frédéric Ambresin

Annexe 1 Résultat du vote à l'appel nominal

[Annexe 2](#) Postulat du Groupe des Verts « *Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges* »

Résultats du vote à l'appel nominal

ANDRE Antoine	Municipalité au centre
AUBERT Anne-Catherine	Municipalité au centre
BALLY Marc	Tribune au centre
BARBLAN Edith Magali	Municipalité au centre
BARBLAN Tobias	Municipalité au centre
BEAVERD Laurent	Municipalité au centre
BECK Philippe	Municipalité au centre
BENKLER Bariza	Municipalité au centre
BLUM Romain	Tribune au centre
BORNOZ Mathieu	Municipalité au centre
BOUVIER Richard	Tribune au centre
BUCHER André	Tribune au centre
BURNAND Esther	Tribune au centre
BURNAND Pierre Marc	Tribune au centre
BUSCH Adrien	Municipalité au centre
BUSSLINGER Jean-Hugues	Tribune au centre
CLOTTU Jean-Pascal	Tribune au centre
CORREIA DA ROCHA Patricia	Tribune au centre
COSANDEY Anne-Françoise	Municipalité au centre
DA CAMARA NERY Frederico	Municipalité au centre
DAUTREPPE Lionel	Municipalité au centre
DE PINHO Helder	Municipalité au centre
DECOSTERD Eric	Municipalité au centre
DERIAZ Philippe	Municipalité au centre
DESPONDS Thomas	Tribune au centre
DEVAUD Janine	Municipalité au centre
DEWARRAT Stéphane	Municipalité au centre
DI VIRGILIO DA ROCHA Elodie	Tribune au centre
DIND-PERROCHET Claudine	Municipalité au centre
DIZERENS Charles	Tribune au centre
DUBOCHET Christine	Municipalité au centre
DUBOCHET Jacques	Municipalité au centre
DUFAUX Jacques-Alain	Tribune au centre
DUPONTET Aline	Municipalité au centre
DURUSSEL Xavier	Abstention
FAVRE Cedric	Abstention
FEHLMANN Sacha	Tribune au centre
FRANCO Mario	Municipalité au centre
FROCHAUX Eva	Municipalité au centre
GEMPERLI Pascal	Municipalité au centre
GENOUD-MAURER Béatrice	Tribune au centre
GIVEL FUCHS Anne-Claire	Tribune au centre
GOLAY-FAVRE Christine	Tribune au centre
GOY Jean-Claude	Municipalité au centre
GUARNA David	Municipalité au centre
HLAVAC Rémy	Municipalité au centre
HODEL Catherine	Abstention

JAQUET Sylvie	Municipalité au centre
JATON Maurice	Tribune au centre
JOTTERAND Blaise	Tribune au centre
KAWKABANI Fida	Tribune au centre
KIRCHHOFER Dominique-Anne	Tribune au centre
KUBLER Steven	Tribune au centre
KUBLER-GONVERS Dominique	Tribune au centre
LAEDERACH Raymond	Tribune au centre
LAMBERT CAVERSACCIO Laurence	Municipalité au centre
LAURENT Philippe	Municipalité au centre
LLAVADOR François	Municipalité au centre
MARTIN Ilda	Municipalité au centre
MENETREY Yves	Abstention
MONNEY Bastien	Municipalité au centre
MULLER Baptiste	Tribune au centre
NZIKOU Jean	Municipalité au centre
PELLEGRINO Laurent	Abstention
PETRUCCIANI Bruno	Tribune au centre
PONTONIO Françoise	Municipalité au centre
POUSAZ Sylvie	Tribune au centre
RAMIREZ Raul	Municipalité au centre
RATKOCERI Izjadin	Municipalité au centre
REY Cécile	Municipalité au centre
REY Lucien	Municipalité au centre
ROULET Anne	Municipalité au centre
RUSSI Roland	Municipalité au centre
SPILLMANN Galina	Abstention
THULER Jean-Bernard	Municipalité au centre
TONDA Pierre	Municipalité au centre
TRUDU Francesco	Municipalité au centre
TRUDU Sylviane	Municipalité au centre
VELINI Maria Grazia	Municipalité au centre
WEBER Eric	Tribune au centre
WEISSEN Josef	Municipalité au centre
WYSS Rita	Tribune au centre
WYSS PITTET Mélanie	Tribune au centre
ZUGER Magali	Municipalité au centre

Municipalité au centre : 48 voix

Tribune au centre : 30 voix

Abstentions : 6